



LA MUNICIPALITÉ

GREFFE MUNICIPAL

Ollon, le 19 février 2018 / JCL / PA

Réponse de la Municipalité au postulat déposé le 14 décembre 2016 par M. le Conseiller communal Quentin RACINE intitulé : « AirBnB, une concurrence loyale ».

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse au postulat cité en titre, la Municipalité indique que, depuis pas mal de temps déjà, le problème relevé par M. le Conseiller Quentin RACINE la préoccupe tout comme l'organe de perception de la Taxe de séjour.

En effet, le règlement actuel de perception de la taxe de séjour oblige les hôtes à se déclarer par eux-mêmes, ce que fait déjà la grande majorité de ceux-ci. L'obtention d'une carte Free access pour toute personne passant une nuit sur le territoire communal est également une incitation à la déclaration.

Le nouveau règlement de perception de la taxe de séjour et celui relatif à la perception d'une taxe sur les résidences secondaires et fonds d'équipement touristique communal, par le biais de son article 10 qui vise à inciter les propriétaires à louer leurs biens, devrait aussi contribuer à aider à la déclaration des nuitées.

Sans solution concrète de contrôle, le bureau de perception se contente d'effectuer des appels téléphoniques ou de fausses réservations afin de connaître si ces établissements, que l'on trouve souvent en ligne, sont effectivement opérationnels.

Le problème étant mondial, villes, régions ou pays touchés par le phénomène recherchent une solution efficace. En ce qui concerne la Commune d'Ollon, la solution passera certainement par le Canton. D'ailleurs, deux postulats ont déjà été déposés à cette fin au Grand Conseil, interventions qui vont dans le même sens que celle du Conseiller Quentin RACINE.

Les Cantons de Zoug et Bâle Campagne ont d'ores et déjà signés un accord avec la direction de la plateforme communautaire AirBnB, Fribourg en fera de même prochainement et le Valais hésite encore. Le but principal de cet accord consiste à faire encaisser la taxe directement par la plateforme.

./.

Suite à un entretien que le Mpl Jean-Christophe LACK a eu avec M. Lionel EPERON, Chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), il lui a été dit que les négociations étaient en cours et que, si pour la Commune d'Ollon la question centrale était la perception de la taxe de séjour, il subsistait tous les autres points de distorsion de concurrence que sont les normes de sécurité, d'hygiène etc... qui, elles, posent de sérieux problèmes par rapport à l'hôtellerie traditionnelle.

Toutefois, bien que démunie face à ce problème, la Commune se doit maintenant d'attendre l'accord que le Canton prendra et qui se rapprochera sans doute de ceux précités.

Dès lors, cette affaire reste à suivre de près et, au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. Quentin RACINE et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

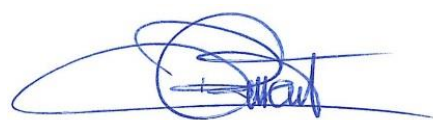
Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet